

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

Bureau de la gestion, des dotations et des compétences

1, ter avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par : Marie-Line COUDERC

Tél. : 01.49.55.51.81

Fax. : 01.49.55.48.19

NOR : AGRE1014600N

<mailto:marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr>

<mailto:marie-line.couderc@educagri.fr>

NOTE DE SERVICE

DGER/SDEDC/N2010-2072

Date: 09 juin 2010

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 11 juin 2010 (retour DRAAF/DAF)

14 juin 2010 (retour à l'Administration centrale)

Nombre d'annexe : 0

Observations : cette note de service est diffusée intégralement sur internet www.chlorofil.fr et NOCIA

Objet : Additif à la note de service n DGER/SDEDC/N2010 – 2069 du 26 mai 2010 relative à l'appel de candidatures «2^{ème} phase » pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer à la rentrée scolaire 2010 de

- directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01),
- directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02),
- directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03)
- directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04)

Références :

- Décret n 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture ; (<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000515152&fastPos=1&fastReqId=1454765852&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>)

Mots-cles : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2010

DESTINATAIRES

Pour exécution :

- Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
- Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement
- Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur.
- Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics Locaux 'Enseignement Agricole.

Pour information :

- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
- Monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole.
- Monsieur les ingénieurs et inspecteurs généraux chargés de l'appui aux personnes et aux structures.
- Organisations syndicales

Par note de service DGER/SDEDC/N2010 - 2069 du 26 mai 2010 la Direction générale de l'enseignement et de la recherche a présenté les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2010.

Cette note de service a pour objet d'apporter les corrections nécessaires à l'annexe H relative à la vacance des postes offerts.

Ajouter les cartouches

Directeurs-adjoints chargés de la formation scolaire				
02	Bourgogne	EPLEFPA Macon-Davayé	5704	SV

Directeurs-adjoints chargés de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage				
03	Bretagne	EPLEFPA Pontivy	5701	V
03	Aquitaine	EPLEFPA Sainte Livrade sur Lot, EPLEFPA Nérac et EPLEFPA Tonneins (site de Nérac)	5702	V

Au lieu de :

Directeurs-adjoints chargés de l'exploitation et du développement durable				
04	Midi-Pyrénées	EPLEFPA Tarn	5608	V

Lire :

04	Midi-Pyrénées	EPLEFPA Tarn (site de Lavaur)	5703	V
----	---------------	-------------------------------	------	---

La date limite de réponse pour ces postes est portée au 14 juin 2010.

Le reste sans changement.

Pour le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
et par délégation,
Pour Directrice générale de l'enseignement et de la recherche
le Directeur général adjoint,
Chef de service de l'enseignement technique

Jean-Pascal FAYOLLE